

1. Débitrice:
- Avendis Advisors Sàrl, 1200 Genève
2. Remarques:
- Études et missions de conseil relatives à toutes transactions financières ou commerciales s'adressant à des personnes morales, pour leur propre compte ou dans le cadre de leur activité; prestations de services ou opérations connexes à ces études ou missions de conseil; acquisition, exploitation et cession de tous droits de propriété intellectuelle dans ce domaine; création ou prise de participations dans toutes entreprises (sont exclues les participations ou opérations prohibées par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger).

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement:

Alejandro Christie, tél. 022 388 89 05

Office des faillites

1227 Carouge

(04709320)